

LPP-Mix Dynamic Allocation 0-80

Tranche: R

Date per 30.09.2024

Possibilité de dépassement de la quote-part d'actions autorisée par OPP 2

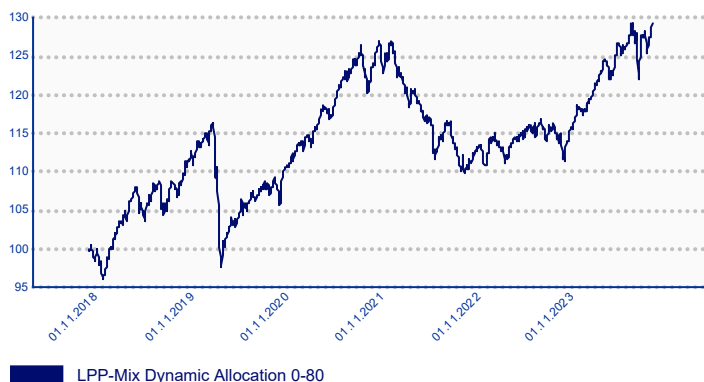
Politique d'investissement

Politique d'investissement: Le groupe de placement «BVG-Mix Dynamic Allocation 0-80» investit en premier lieu dans des actions mondiales et suisses ainsi que des placements immobiliers suisses indirects. Compte tenu de la stratégie dynamique adoptée, le produit de placement réagit à des tendances de marché de moyen à long terme. En ces temps où les marchés financiers subissent des évolutions négatives, les placements à fort potentiel présentant des fluctuations de valeur et des risques de placement plus élevés (en particulier les actions et placements immobiliers cotés) sont progressivement liquidés tandis que les placements axés sur la préservation du capital (en particulier les obligations et les liquidités) sont progressivement renforcés. L'objectif est d'éviter de plus grosses pertes sur la fortune de placement. En période de hausse des marchés actions à long terme, les placements prometteurs sont renforcés de manière sélective dans le but de profiter de nouvelles hausses de prix. Le choix des placements s'effectue dans le respect des directives de placement fixées par l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2). À titre de seule exception à ces exigences dans le point suivant, le véhicule de placement peut, comme indiqué dans l'OPP 2, dépasser la part d'actions maximale de 50% à un maximum de 80%. Veuillez consulter le prospectus du fonds et les informations clés pour l'investisseur ou la fiche d'information de base avant de prendre une décision d'investissement définitive.

Benchmark: Le fonds ne dispose d'aucun benchmark. La comparaison se fait dans le cadre d'une comparaison simple avec l'indice Pictet BVG 40.

Performances indexées

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.



Informations du fonds

Asset Manager:	Baloise Asset Management AG
Dépositaire:	UBS Switzerland AG, Zürich
Organe de révision:	Ernst & Young AG, Basel
Domicile:	Suisse
Date de lancement:	01.11.2018
Devise:	CHF
Clôture souscription:	12:00
N° de valeur:	43200504
Bloomberg:	BAPMD80 SW
ISIN:	CH0432005046
Groupe de placements actifs	62'910'337
Tranche actifs immobilisés:	62'910'337
Valeur nette d'inventaire par part (NAV):	129.20
Affectation du revenu:	Capitalisant
TER:	0.67%

Performance nette	Groupe de placements	Benchmark
Performance mensuelle	0.81%	1.02%
YTD	9.42%	8.44%
5 ans (ann.)	3.59%	2.67%
Depuis le lancement (ann.)	4.39%	3.69%
2023	6.59%	7.45%
2022	-12.41%	-14.92%
2021	12.25%	10.06%
2020	-0.49%	3.14%
2019	17.03%	13.81%

Indicateurs de risque	Groupe de placements	Benchmark
Maximum Drawdown	16.11%	18.13%
Volatilité (3 ans)	6.15%	8.07%
Ratio de Sharpe (3 ans)	0.41	0.12
Tracking Error (3 ans)		3.39%

10 principales positions

Titre	Type	Devise	Global (Fonds)	ISIN	Pourcentage
CSIF CH III Equity World ex CH Blue - Pension Fund	Fonds	CHF	Global (Fonds)	CH0125176823	15.5%
SF Property Securities Fund	Fonds	CHF	Switzerland	CH0271282300	5.0%
UBS CH Index Fund - Equities Emerging Markets NSL	Fonds	CHF	Global (Fonds)	CH0185709083	4.8%
Nestle SA	Action	CHF	Switzerland	CH0038863350	3.6%
UBS CH Index Fund 2 - Real Estate Switzerland Funds NSL	Fonds	CHF	Switzerland	CH0113556879	3.3%
Novartis AG	Action	CHF	Switzerland	CH0012005267	3.2%
Roche Holding AG	Action	CHF	Switzerland	CH0012032048	3.1%
Crown Sigma Ucits PLC-Lgt EM Frontier LC Bond Sub-Fund	Fonds	USD	Global (Fonds)	IE00BMCDJ143	2.6%
Twelve Cat Bond Fund	Fonds	USD	Global (Fonds)	IE00BJVR1109	2.2%
BAP - Real Estate Switzerland	Fonds	CHF	Switzerland	CH1302895342	1.8%

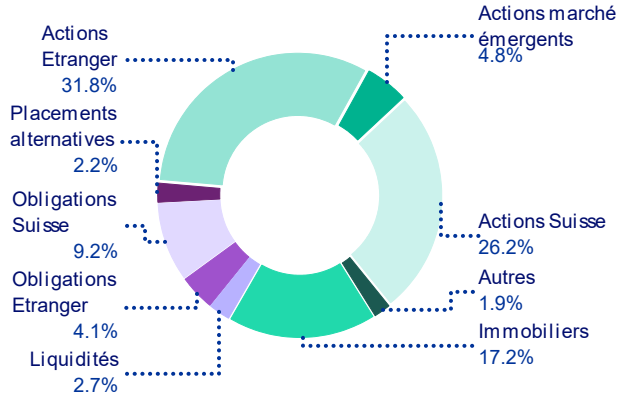
LPP-Mix Dynamic Allocation 0-80

Tranche: R

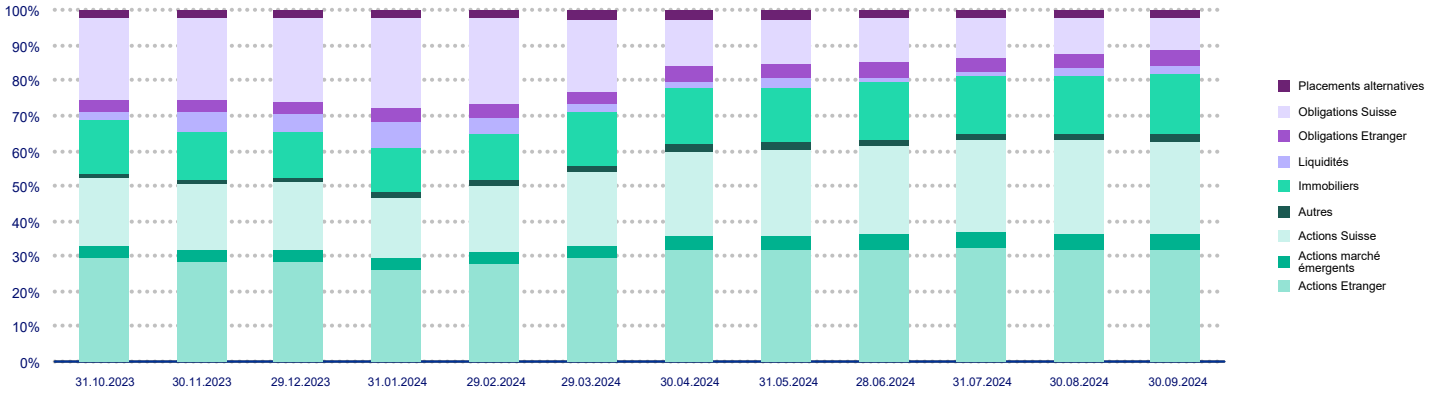
Date per 30.09.2024

Possibilité de dépassement de la quote-part d'actions autorisée par OPP 2

Répartition par catégorie de placement



Répartition par catégorie de placement



LPP-Mix Dynamic Allocation 0-80

Tranche: R

Date per 30.09.2024

Possibilité de dépassement de la quote-part d'actions autorisée par OPP 2

Risques de placement

Veillez consulter le prospectus du fonds afin d'obtenir des informations exhaustives concernant les risques de placement. Les risques suivants en particulier sont susceptibles d'affecter le compartiment et d'entraîner des fluctuations ou des pertes de valeur:

Risques de placement généraux: la valeur des placements dépend de leur valeur de marché. Selon la tendance générale de la bourse et les évolutions des titres détenus dans un fonds, la valeur d'inventaire peut varier considérablement. Il n'est pas garanti que l'objectif de placement des fonds soit atteint ou que l'investisseur récupère l'intégralité du capital qu'il a investi, réalise un certain produit ou puisse restituer les parts à la direction du fonds à un prix déterminé. L'évolution de la valeur passée ne constitue pas un indicateur des résultats futurs.

Risque de marché: le risque de marché est un risque général lié à tous les investissements. Une détérioration des conditions du marché ou une incertitude généralisée quant aux marchés économiques peut entraîner une baisse de la valeur des investissements existants ou potentiels ou une illiquidité accrue des investissements. De telles baisses ou une telle illiquidité peuvent ou peut mener à des pertes et à des possibilités de placement plus faibles pour un fonds. Les risques de marché peuvent notamment être causés par des incertitudes politiques, des restrictions à l'exportation de devises ou des modifications de la législation et des conditions fiscales.

Risque de change: il existe un risque de change lorsque le fonds investit dans des valeurs patrimoniales qui sont libellées dans une monnaie étrangère. Une éventuelle dépréciation de la devise étrangère vis-à-vis de la monnaie de référence du fonds entraîne à son tour une dépréciation des valeurs patrimoniales libellées dans la monnaie étrangère.

Risque lié aux dérivés: le recours à des dérivés augmente la probabilité de perte en raison de l'effet de levier (leverage). Les dérivés permettent aux investisseurs, en cas de faibles évolutions de cours de l'instrument sous-jacent, de réaliser des produits élevés. Toutefois, les investisseurs peuvent subir des pertes considérables si le cours de l'instrument sous-jacent évolue fortement en leur défaveur.

Risque lié aux pays émergents: les investissements dans les pays émergents sont associés à des risques différents et/ou plus élevés que les placements dans des titres des pays industrialisés. Dans les pays émergents, les infrastructures légales, judiciaires et prudentielles sont encore en développement, ce qui explique la grande insécurité juridique qui règne tant pour les acteurs locaux du marché que pour leurs contreparties. En outre, il s'agit généralement de marchés à faible capitalisation qui ont tendance à être volatils et illiquides.

Explication des termes principaux

Maximum drawdown: Maximum drawdown: indicateur de risque qui reflète la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir jusqu'à présent avec un placement de capitaux. Il mesure la distance maximale des pertes entre un plus haut antérieur et un plus bas ultérieur.

Volatilité: La volatilité désigne la mesure et la fréquence de la variation des prix de titres, matières premières, produits financiers dérivés, etc. sur une certaine période. Elle est mesurée comme une différence par rapport à la valeur moyenne de la modification de prix sur cette période.

Risque lié aux actions (equity exposure): le risque lié aux actions désigne le risque de fluctuation et de perte de valeur auquel l'investisseur est exposé en raison d'une variation négative de la valeur des actions de la partie du portefeuille investie directement ou indirectement en actions.

Ratio de Sharpe: Ratio de Sharpe: rendement corrigé du risque qui met en relation la rentabilité d'un placement de capitaux avec sa volatilité. Un placement de capitaux avec un ratio de Sharpe plus élevé produit un rendement plus élevé par unité de risque.

Total des frais sur encours (total expense ratio, TER): le total des frais sur encours (TER) est une mesure des coûts totaux associés à la gestion et au fonctionnement d'un fonds d'investissement. Ces frais se composent principalement de commissions de gestion et de dépenses supplémentaires telles que les frais de négociation, les frais de conseil juridique, les frais d'audit et les autres frais de fonctionnement. Le total des frais du fonds est divisé par la fortune totale du fonds afin d'obtenir un pourcentage qui représente le TER.

contrat à terme (future): Un contrat à terme (future) est un accord contraignant entre deux parties pour négocier un actif à un prix et à des conditions prédéfinis sur un marché à terme à une date future donnée. Les bénéfices/pertes de la position du contrat à terme sont alors calculés quotidiennement «Mark to Market».

LPP-Mix Dynamic Allocation 0-80

Tranche: R

Date per 30.09.2024

Possibilité de dépassement de la quote-part d'actions autorisée par OPP 2

Informations juridiques importantes

Les tranches I et R de ce groupe d'investissement sont responsables l'une envers l'autre de tout passif. Ce document publicitaire a pour seul but d'informer. Il ne constitue ni une offre, ni une incitation à acheter ou à vendre des parts de fonds et ne doit pas non plus être considéré comme une incitation à soumettre une offre de conclusion d'un contrat portant sur un service de titres ou un service complémentaire. Les chiffres de performance sont des valeurs qui se réfèrent au passé et ne constituent pas d'indicateur fiable de l'évolution de la valeur future. La performance ne tient pas compte des éventuels commissions et coûts prélevés lors de la souscription et de la reprise de parts. Les commissions et les coûts ont un effet négatif sur la performance. Tout placement implique des risques, notamment des fluctuations de la valeur et du rendement. Malgré tout le soin apporté dans l'élaboration de ce document, des données peuvent être représentées de façon incomplète ou incorrecte. Nous déclinons toute responsabilité concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations contenues dans ce document. Le cercle des investisseurs est limité aux seules institutions de prévoyance du 2e pilier et du pilier 3a exonérées de l'impôt et domiciliées en Suisse. Il est interdit de proposer et de vendre hors de Suisse des droits à des groupes de placement de la Fondation de la Baloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance. Les statuts et le règlement, les directives de placement, le règlement des frais ainsi que les comptes rendus annuels et semestriels peuvent être demandés gratuitement auprès de la Fondation de la Baloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance, Aeschengraben 21, CH-4002 Bâle. Ce document est une traduction à titre d'information. Seul le texte allemand est contraignant.